



www.vivreici.be

Date: 23-04-2021

Periodicity: Continuous

Journalist: -

[http://www.vivreici.be/article/detail\\_vers-une-nouvelle-facon-de-chasser-a-rochefort?id=495056](http://www.vivreici.be/article/detail_vers-une-nouvelle-facon-de-chasser-a-rochefort?id=495056)

## Vers une nouvelle façon de chasser à Rochefort?

**D'ici quelques mois, le Département Nature et Forêt de Rochefort va introduire un nouveau type de chasse dans une zone pilote de la commune famennoise: la chasse à licences.**

A la sortie de Rochefort, en direction de Ciney, la forêt Saint-Remy s'étend de tout son long. C'est sur 270 hectares de cette zone boisée que le Département Nature et Forêt veut tester une nouvelle méthode de chasse dans nos contrées. Dans quelques mois, l'endroit, propriété de la Région wallonne, servira de zone pilote pour ce que l'on appelle la "chasse à licences". Concrètement, des miradors seront placés à différents endroits du territoire domanial, les chasseurs pourront les louer par période de 14 jours. Une fois à l'affut, ils devront ensuite attendre le passage du gibier. Thibaut Gheysen, le chef de cantonnement de Rochefort, est à la manoeuvre:

Le but est de montrer que ce mode de chasse existe et qu'il est tout aussi efficace en terme de régulation de la population. Mais il permet d'apporter d'autres réponses aux attentes de la société, notamment en terme de bien-être animal parce que l'on vise une balle par animal, plutôt que sept balles pour un animal, ce qui est la moyenne en battue.

Louis de Schaetzen est le titulaire de l'une des chasses voisines. Il n'est pas convaincu du territoire choisi par le DNF, qu'il considère comme trop petit pour tester cette méthode de chasse.

La méthode de chasse ne me dérange pas, mais le territoire de s'y prête pas. Dans le massif que le DNF a sélectionné, ils ont oublié de compter la route qui sépare la zone en deux. Il n'y a dès lors plus assez de superficie pour gérer comme ils veulent le faire. Surtout que l'argument premier qu'ils avancent, c'est la régulation de population. Or, sur l'une des parties, on n'a jamais eu de problème de surdensité.

Chasseurs et promeneurs au même moment

Là où le chasseur n'est pas d'accord également, c'est sur le principe de cohabitation avec les promeneurs. Lors d'une classique chasse en battue, la forêt est tout simplement interdite à la population. Dans ce cas-ci, elle ne serait plus fermée.

Vous allez avoir des chasseurs qui sont postés au bord de la route tirant vers un sentier pédestre, sans accompagnement du DNF. De plus, la chasse sera bien plus fréquente qu'auparavant.

De son côté, le DNF assure que chasser de cette manière, c'est sans danger pour les promeneurs qui circulent en forêt.

On n'est pas dans une battue où les animaux courent, où ils sont stressés. Le chasseur a donc peu de temps pour ajuster son tir et dans des cas pareils, un accident peut se produire. Quand on est à l'affut, les animaux se déplacent normalement. Le chasseur a tout le temps pour vérifier qu'il n'y a personne dans la ligne de tir. Comme il sera sur un poste sur-élevé, l'angle de tir sera donc dirigé vers le sol, et évitera que des balles aillent sur de très



---

longues distances.

Selon Thibaut Gheysen, la "chasse à licences" serait également plus accessible aux chasseurs du coin.

On fonctionnera avec des adjudications publiques dont une partie seront réservées aux chasseurs locaux. Ils pourront ainsi obtenir des droits de chasse à des prix plus abordables.

Ce type de "chasse à licences" n'est pas neuf. Il se pratique déjà dans une partie des Cantons de l'Est et dans la forêt d'Anlier, en plein coeur du massif ardennais.